



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des statistiques des transports****Soixante-douzième session**

Genève, 9-11 juin 2021

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre de la stratégie du Comité des transports intérieurs  
à l'horizon 2030 et du programme de travail pour 2020-2021****Projets de programme de travail et d'évaluation biennale  
pour 2020-2021****Note du Secrétariat****I. Mandat**

1. Le Secrétaire général ayant décidé qu'un programme de travail devait être établi chaque année, le Comité des transports intérieurs (CTI) a prié le secrétariat, en 2019, de cesser d'établir les documents programmatiques biennaux que le Comité adoptait précédemment, notamment en ce qui concerne l'évaluation et le suivi, étant donné que ces documents ne seraient plus pertinents dans le cadre du nouveau cycle de programmation (ECE/TRANS/288, par. 124). Néanmoins, le CTI a laissé aux groupes de travail relevant de sa compétence la possibilité de continuer à adopter et à examiner leurs programmes de travail tous les deux ans s'ils le jugeaient pertinent compte tenu de leurs spécificités. Le secrétariat propose que le programme de travail continue à être établi tous les deux ans, car ce rythme correspond mieux aux travaux du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) et permet aux États membres de mieux planifier et de mieux suivre les activités concernées. On trouvera ci-après le programme de travail biennal et son évaluation tels que présentés l'année dernière (ECE/TRANS/WP.6/2020/9). Les représentants peuvent éventuellement prendre ce programme de travail pour modèle pour l'exercice 2022-2023 et envisager la meilleure manière de planifier et d'évaluer les travaux du WP.6.



## II. Programme de travail pour 2020-2021

### A. Introduction

3. Le présent document porte sur le projet de programme de travail du module « Statistiques des transports » du sous-programme Transports du CTI pour 2020-2021. Le Groupe de travail des statistiques des transports est invité à examiner ce programme en vue de l'adopter à sa session en cours. Le Groupe de travail et le CTI auront la possibilité de le réviser au cours de l'exercice biennal.

4. Ce projet de programme de travail suit une approche axée sur les résultats. On y trouve, pour chaque module d'activités, les réalisations escomptées pour 2020-2021 et une liste des produits et activités qui devraient contribuer à l'obtention des résultats escomptés.

5. Le regroupement des activités en modules est identique à celui utilisé par le CTI pour l'évaluation biennale des résultats de son sous-programme.

6. Le sous-programme Transports de la Commission économique pour l'Europe (CEE) comporte les modules d'activités suivants :

<i>Numéro de module</i>	<i>Sous-programme 2 : Transports</i>
1.	Coordination générale (Comité des transports intérieurs et Bureau du Comité)
2.	Tendances et économie des transports (y compris les liaisons de transport Europe-Asie)
3.	Harmonisation des Règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)
4.	Transport ferroviaire et projet de chemin de fer transeuropéen (TER)
5.	Transport par voie navigable
6.	Transport intermodal et logistique
7.	Problèmes douaniers intéressant les transports
8.	Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
9.	Transport des marchandises dangereuses (CEE)
10.	Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social)
11.	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (Conseil économique et social)
12.	Transport des denrées périssables
13.	Statistiques des transports
14.	Transport routier et autoroute transeuropéenne (projet TEM)
15.	Sécurité de la circulation routière

7. Pour plus de commodité, les produits et activités nouveaux sont indiqués en caractères gras.

8. Les produits et activités ont été regroupés par modules d'activités selon les grandes catégories suivantes : a) réunions et documents correspondants ; b) publications et autres supports d'information ; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation, services de conseil et outils en ligne.

9. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés plus bas.

10. Le présent document, fondé sur le programme de travail approuvé à la soixante-huitième session du Groupe de travail (ECE/TRANS/WP.6/2017/4), concerne l'application de la Stratégie du CTI à l'horizon 2030 (ECE/TRANS/288/Add.2) et doit de ce fait être lu conjointement avec le document qui décrit les activités à mener dans le domaine des statistiques des transports aux fins de l'application de cette stratégie (ECE/TRANS/WP.6/2020/6).

**Document(s)**

ECE/TRANS/288/Add.2 et ECE/TRANS/WP.6/2020/6.

## B. Objectif et stratégie

11. Le sous-programme Transports de la CEE a pour but de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport intérieurs et de porter la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement au développement durable.

12. Ce sous-programme relève de la Division des transports durables.

## C. Produits et activités escomptés pour l'exercice biennal 2020-2021

13. Les produits et activités escomptés pour l'exercice biennal 2020-2021 sont les suivants :

### Sous-programme 2 : Transports

Module 13 : Statistiques des transports

<i>Description du module (facultative)</i>	<i>Réalisations escomptées pour ce module</i>
<p>Recueil et traitement de données sur les transports, en particulier sur la circulation routière, les accidents de la route et le trafic ferroviaire. Mise au point et administration de la base de données en ligne des statistiques des transports de la CEE afin d'assurer la disponibilité de statistiques fiables, pertinentes, actualisées et d'utilisation facile.</p> <p>Mise au point de méthodes et d'une terminologie appropriées et communes en vue de l'harmonisation des statistiques, en particulier des données utiles à la mesure des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux transports. Il s'agit notamment de méthodes de collecte et de compilation de statistiques sur les transports routiers, ferroviaires ou combinés et sur les transports par voie navigable et par conduite, ainsi que sur les accidents de la route, mises en œuvre en collaboration et en coordination avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales concernées, qui visent à favoriser la mise à disposition de statistiques complètes, actualisées et fiables permettant de planifier des transports durables et de les analyser, et à améliorer la comparabilité internationale des statistiques des transports.</p> <p>Tâches principales de la Division des transports durables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le secrétariat du Groupe de travail des statistiques des transports et de son équipe d'experts ;</li> <li>• Administrer une base de données en ligne de statistiques sur les transports intérieurs et l'améliorer ;</li> </ul>	<p>Accroissement du champ et de la disponibilité des statistiques des transports</p> <p>Améliorations et ajouts périodiques au glossaire des statistiques des transports</p>

<i>Description du module (facultative)</i>	<i>Réalisations escomptées pour ce module</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux transports, en menant une action de sensibilisation, en produisant des données et en prodiguant des conseils méthodologiques ;</li> <li>• Représenter la CEE au sein du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports ;</li> <li>• Coordonner le traitement et la diffusion des données pour les recensements de 2020 de la circulation sur les routes E et les lignes ferroviaires E ;</li> <li>• Fournir une assistance technique à la coopération technique et au renforcement des capacités dans le domaine des statistiques des transports.</li> </ul>	

### **Produits et activités**

#### *a) Réunions et documents correspondants*

15.1 Groupe de travail des statistiques des transports (soixante et onzième session, 2020)

*Document(s) :*

Rapport de la session annuelle du Groupe de travail ; documents relatifs à l'évolution méthodologique et à l'harmonisation des statistiques des transports, à la collecte de données relatives aux objectifs de développement durable, aux conseils méthodologiques et à l'augmentation de la visibilité des objectifs de développement durables liés aux transports, aux activités du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (Eurostat, Forum international des transports (FIT) et CEE), aux recensements de 2020 de la circulation sur les routes E et les lignes ferroviaires E, et à la mise en œuvre du document d'orientation de la CEE sur la collecte et la diffusion des statistiques des transports.

15.2 Groupe de travail des statistiques des transports (soixante-douzième session, 2021)

*Document(s) :*

Rapport de la session annuelle du Groupe de travail ; documents relatifs à l'évolution méthodologique et à l'harmonisation des statistiques des transports, à la collecte de données relatives aux objectifs de développement durable, aux conseils méthodologiques et à l'augmentation de la visibilité des objectifs de développement durables liés aux transports, aux activités du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (Eurostat, Forum international des transports (FIT) et CEE), aux recensements de 2020 de la circulation sur les routes E et les lignes ferroviaires E, et à la mise en œuvre du document d'orientation de la CEE sur la collecte et la diffusion des statistiques des transports.

#### *b) Publications et autres supports d'information*

15.3 Base de données en ligne sur les statistiques des transports terrestres

15.4 Publication des statistiques des transports de la CEE pour l'Europe et l'Amérique du Nord (tous les deux ans)

15.5 Publication des statistiques de la CEE sur les accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord (tous les deux ans)

15.6 Publication de cartes et de données concernant le recensement de la circulation sur les routes E effectué en 2020

15.7 Publication de cartes et de données concernant le recensement de la circulation sur les lignes ferroviaires E effectué en 2020

15.8 Publication des principaux indicateurs annuels concernant les transports dans la région de la CEE (« Fiches d'information des statistiques des transports ») (une fois par an)

15.9 Diffusion et promotion de la cinquième édition du Glossaire des statistiques des transports en coopération avec Eurostat et le FIT

c) *Coopération technique*

15.10 Appui à la coopération technique et au renforcement des capacités pour aider les pays dans la collecte, l'organisation et l'automatisation en ce qui concerne les statistiques des transports, notamment en mettant sur pied des ateliers de formation et en utilisant les connaissances spécialisées des administrations des pays membres et des organisations internationales. En particulier, aider les pays à mesurer les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux transports.

### III. Évaluation biennale

14. Conformément aux décisions prises à sa soixante-huitième session, en juin 2017 (ECE/TRANS/WP.6/173, par. 60), on mesurera les activités du Groupe, dans le cadre de l'évaluation biennale, en comparant la réalisation escomptée et ses deux indicateurs de succès aux résultats effectifs correspondants. En février 2018, cette méthode a été approuvée par le CTI au titre de la planification fonctionnelle de l'évaluation des résultats de l'exercice biennal 2018-2019 (ECE/TRANS/2018/22).

15. Le Groupe de travail est prié de revoir ces éléments d'appréciation à la lumière des résultats obtenus en 2018-2019, tels que présentés ci-dessous, en vue de les maintenir ou d'en établir de nouveaux pour l'exercice biennal 2020-2021.

16. Le tableau de l'évaluation 2020-2021 a été actualisé en tenant compte de celui de l'exercice précédent. Les changements effectués visent à rendre compte de la difficulté qu'il y a à mesurer le succès du Groupe de travail sur la base du nombre de téléchargements de données et à mettre davantage l'accent sur la production de statistiques relatives aux objectifs de développement durable.

	<i>Évaluation biennale</i> <i>Examen des résultats obtenus pour la période 2018-2019</i>			
<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>	
13 Statistiques des transports	Accroissement du champ et de la disponibilité des statistiques des transports	a) Nombre de produits statistiques fiables disponibles sur Internet		
		<i>Évaluation des résultats :</i>		
		Référence 2016-2017 : base de données statistiques en ligne complète	Base de données statistiques en ligne complète	
		Objectif 2018-2019 : administration de la base de données statistiques en ligne	Accroissement de la disponibilité des données (champ et exhaustivité)	
		b) Utilisation des données, mesurée par les téléchargements depuis le site Web		
		<i>Évaluation des résultats :</i>		
		Objectif 2014-2015 : 88 000 téléchargements	95 839 téléchargements	
Objectif 2016-2017 : 90 000 téléchargements	83 520 téléchargements			

	<i>Évaluation biennale</i> <i>Examen des résultats obtenus pour la période 2018-2019</i>		
		Objectif 2018-2019 : 92 000 téléchargements	128 000 téléchargements <sup>1</sup>

	<i>Évaluation biennale</i> <i>Établissement d'objectifs pour 2020-2021</i>		
<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
13 Statistiques des transports	Renforcement de la contribution des États membres aux statistiques des transports	a) Nombre de participants aux deux sessions annuelles du Groupe de travail	
		<i>Évaluation des résultats :</i>	
		Référence 2016-2017 : 70 participants (au total)	69 participants
		Objectif 2018-2019 : 80 participants (au total) Objectif 2020-2021 : 90 participants (au total)	89 participants
		b) Capacité des pays à produire des données relatives aux objectifs de développement durable, en particulier le nombre de décès imputables aux accidents de la route, ventilés par genre, le volume, en tonnes-kilomètres, de transport routier, ferroviaire et par voies de navigation intérieure	
		<i>Évaluation des résultats :</i>	
		Référence 2018-2019 : nombre de pays produisant des données sur le volume de transport routier en tonnes-kilomètres	35 pays (pour l'année 2016)
		Objectif 2020-2021 :	39 pays
		Référence 2018-2019 : nombre de pays produisant des données sur le volume de transport ferroviaire en tonnes-kilomètres	42 pays (pour l'année 2016)
		Objectif 2020-2021 :	45 pays

<sup>1</sup> La méthode de comptage du nombre de consultations du site Web a changé, ce qui explique en partie l'écart enregistré et rend difficile la comparaison entre exercices.

		<i>Évaluation biennale</i> <i>Établissement d'objectifs pour 2020-2021</i>	
		Référence 2018-2019 : nombre de pays produisant des données sur le volume de transport par voies de navigation intérieure en tonnes-kilomètres	20 pays (pour l'année 2016)
		Objectif 2020-2021 :	22 pays
		Référence 2018-2019 : nombre de pays produisant des statistiques sur la mortalité routière, ventilées par genre	40 pays (pour l'année 2016)
		Objectif 2020-2021 :	44 pays

#### **IV. Prochaines étapes**

16. Le Groupe de travail est invité à examiner le présent document en vue de l'adopter, à proposer d'éventuelles modifications au modèle actuel pour la période 2022-2023 et à décider s'il souhaite continuer à l'utiliser pour cette période, à défaut de décision du CTI à cet égard.